

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-11/69C

Objet : TARIFS 2024 EAU ET ASSAINISSEMENT.

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	31
En exercice :	37	Vote :	Contre :	2
Présents :	26		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGARBOIX, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO
Christophe MANAS donne pouvoir à Valérie LISSARRE
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Thierry LOPEZ

Date de convocation : 22 novembre 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

Comme chaque année, il y a lieu d'actualiser les tarifs de l'eau potable, de l'assainissement et de l'eau brute, les tarifs des contrôles, des frais divers et les prix de certaines fournitures et de certaines prestations facturées aux abonnés.

Ces tarifications sont fonction des besoins en fonctionnement et en investissement, des prix des marchés de fournitures et de prestations obtenus auprès des fournisseurs, de l'évolution du coût de la main d'œuvre territoriale et de l'évolution des redevances de l'Agence de l'Eau.

Les tarifs pour l'année 2024 sont présentés en annexe.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),

Entendu l'exposé du Président,

☞ **ACCEPTÉ** les tarifs pour l'année 2024 du service « Eau et Assainissement » tels qu'annexés ;

↳ **DIT QUE** les recettes seront inscrites aux budgets concernés de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

